



COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 19 OCTOBRE 2021

Présents : Christine GALILEI, René SALEMBIER, Stéphane CORGIER, Marc DUCROS , J-Marc DURDILLY , J-Michel GARNIER, J-François LACROIX, Yohel MOREAU, Isabelle TICHIT-WUCHER, Romain MAYNARD , Sophie MAGNARD, Rodolphe LERISSEL,

Absents excusés : Guillemette LOYEZ (donne pouvoir à Yohel MOREAU), Gaëlle COUBLE, Sylvie Vignon (donne pouvoir à J-Marc Durdilly)

Secrétaire de séance : Sophie MAGNARD

Rappel de l'ordre du jour

- 1/ Approbation des compte- rendus des conseils municipaux des 12 juillet et 16 septembre 2021
 - 2/ Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la COR année 2020.
 - 3/ Rapport pour le prix et la qualité du service public de l'assainissement année 2020
 - 4/ Rapport sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable année 2020.
 - 3/ Création d'une Maison France Services à Lamure sur Azergues : Délibération pour participation financière
 - 4/Délibération pour cession d'une partie d'un chemin communal non utilisé (hameau Pierre plantée)
 - 5/ Création d'un cabinet infirmier
- Questions diverses

1/ Approbation des compte- rendus des conseils municipaux des 12 juillet et 16 septembre 2021

2/ Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la COR année 2020.

Madame le Maire expose qu'en application du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, la communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien, compétente en matière de gestion du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés dans la commune, a établi le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public pour l'année 2020.

Ce rapport soumis à l'assemblée communale conformément aux articles 1^{er} et 2^{ème} du décret précité, comprend les indicateurs techniques et financiers relatifs à la collecte des déchets et à leur traitement.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance des documents qui lui sont soumis, et en avoir délibéré donne acte de la communication qui lui est faite du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets au titre de l'année 2020, dont la compétence est exercée par la communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien.

Votants : 14

Pour : 14

Contre :

Abstentions :

Concernant St Just-d'Avray : L'enrobé de la déchèterie a été refait, des panneaux de circulation et d'information ont été installés par la Cor. La clôture sera installée prochainement.

Nous disposons de 12 points de collecte, 2 ont été supprimés depuis leur mise en place. Il y a 15 containers d'ordures ménagères, 13 pour les emballages légers, 4 pour le verre, 5, 4 pour le papiers et 1 pour le textile.

En 2019, il y a 815 passages en déchèterie, contre 2251 en 2019.

La taxe d'ordures ménagères est de 11,93%.

3/ Rapport pour le prix et la qualité du service public de l'assainissement année 2020

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'en application du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, la communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien, compétente en matière de gestion du service assainissement dans la commune, a établi le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public pour l'année 2020.

Ce rapport soumis à l'assemblée communale conformément aux articles 1^{er} et 2^{ème} du décret précité, comprend les indicateurs techniques et financiers relatifs à l'exploitation du service d'assainissement.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance des documents qui lui sont soumis, et en avoir délibéré, donne acte de la communication qui lui est faite du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public en matière d'exploitation du service de l'assainissement au titre de l'année 2019, dont la compétence est exercée par la communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien.

Votants : 14

Pour : 14

Contre :

Abstentions :

4/ Rapport sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable année 2020.

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article L2224-5 du CGCT et du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau Rhône-Loire-Nord, compétent en matière de gestion du service de distribution de l'eau potable dans la commune, a établi le rapport annuel sur le prix et la qualité du service pour l'année 2020.

Ce rapport soumis à l'assemblée communale conformément aux articles 3^{ème} et 4^{ème} du décret précité, comprend :

- une note liminaire sur la nature du service assuré,
- les indicateurs techniques et financiers,
- un compte rendu technique contractuel du délégataire.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des documents qui lui sont soumis, et en avoir délibéré, donne acte, pour de la communication qui lui est faite du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable au titre de l'année 2020, dont la compétence est exercée par le Syndicat Intercommunal d'Eau Rhône-Loire-Nord et la gestion déléguée à SUEZ

Votants : 14

Pour : 14

Contre :

Abstentions :

5/ Création d'une Maison France Services à Lamure sur Azergues : Délibération pour participation financière

Madame le Maire présente le projet de création d'une Maison France Services à Lamure sur Azergues.

Une Maison France Service, c'est un lieu qui a principalement pour mission l'accompagnement des usagers :

- dans leurs démarches administratives (facilitation administrative)
- à l'utilisation des services en lignes des opérateurs partenaires (facilitation numérique)

L'objectif est de rapprocher les services publics au plus près des citoyens (à moins de 30 mn de leur domicile) et de leur permettre d'accéder aux services publics du quotidien dans un lieu unique, par exemple réaliser sa demande de carte grise, remplir sa déclaration de revenus pour les impôts sur internet ou encore effectuer sa demande d'APL.

Les Maisons France Service proposent les démarches relevant des organismes suivants : Caisse d'allocations familiales, ministère de l'Intérieur, de la Justice, des Finances Publiques, Caisse nationale d'Assurance maladie, Caisse nationale d'Assurance vieillesse, Mutualité sociale agricole, Pôle emploi, La Poste.

La volonté du gouvernement, c'est que chaque canton dispose d'une Maison France Service d'ici 2022. Actuellement, il y en a une à Monsols, une à Beaujeu et Cours qui ont été créées récemment.

La gestion de ce type de structure représente une charge relativement lourde, d'où le souhait des élus de déléguer la gestion complète de cette Maison au PIMMS, via une convention partenariale.

Si gestion par le PIMMS, le site est alors opérationnel pour proposer d'autres services publics et privés absents du territoire, comme EDF, CARSAT, ENEDIS, SNCF, Veolia Eau, ENGIE, relais Internet, photocopies, Aide à la Déclaration des impôts, au retour à l'emploi

Cette maison France Services serait située à la maison médicale Lamure pour une ouverture de 24 heures par semaine. Deux agents seront embauchés à temps partiel.

L'ouverture est prévue pour décembre 2021. Les dossiers doivent être déposés avant le 31/10/2021

La COR propriétaire des locaux prendra à sa charge le loyer. Le budget prévisionnel est donc :

| | |
|---------------------------|----------|
| - Frais de fonctionnement | 47 676 € |
| - Aide de l'Etat | 30 000 € |
| - Reste à charge | 17 676 € |
| - Nombre d'habitants | 7 000 € |
| - Coût par habitant | 2.52 € |

Il faudra prévoir dès l'ouverture les frais d'équipement estimés à environ 5 000 €

Madame le Maire demande au conseil de se prononcer sur la création d'une Maison France Services à Lamure . Ce projet est mutualisé avec 8 communes : Chénelette, Poule, St Nizier, Claveisolles, Lamure, Grandris, Chambost Allières et St Just. Il convient de déléguer sa gestion complète à l'Association PIMMS Médiation. Ce dispositif reste une expérience pour la 1^{ère} année avant de le renouveler.

Le conseil municipal après avoir délibéré se prononce pour :

- La création d'une Maison de services à Lamure sur Azergues, en demandant une ouverture de la structure le samedi matin.
- La délégation de sa gestion complète à l'Association PIMMS Médiation-
- Le financement est accordé pour une année.

Votants : 14

Pour : 14

Contre :
Abstentions :

4/Délibération pour cession d'une partie d'un chemin communal non utilisé (hameau Pierre plantée)

Une habitante de la commune souhaite acquérir une partie d'un délaissé du chemin au-dessus de la maison qu'elle possède au hameau « Pierre Plantée ». La surface est de 259 m².

Le tarif de vente proposées est de 0.50€ du m², soit 129.50€.

Les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de l'acheteur.

Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à :

- Signer l'acte de vente, au prix de 0.50€ / m² ainsi que tous documents s'y référants.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer l'acte de vente au prix de 0.50€ / m² ainsi que tous documents s'y référants

Votants : 14
Pour : 14
Contre :
Abstentions :

Questions diverses

❖ Création d'un cabinet infirmier

Un infirmier, souhaite installer son cabinet dans sur notre commune.

La commission bâtiment, après étude propose le local à côté le cabinet de Mr Vicard, ostéopathe, qu'il n'utilise plus. Il donne son accord pour l'installation du cabinet infirmier. Mme Beylier coiffeuse a également été informée.

Des travaux d'aménagement devront être réalisés, des devis sont en cours.

- ❖ Un panneau au jardin public pour interdiction « chien » a disparu, il sera remplacé.
- ❖ Suite au conseil d'école, Mme Magnard fait part des demandes de l'école :
 - Participation exceptionnelle pour le financement des cartouches d'encre couleurs suite à l'installation d'un photocopieurs noir et blanc par la Cor dans toute les écoles du territoire. Pour rappel, la Cor à la compétence informatique dans les écoles et mairies.
 - Abri vélos et trottinettes trop petits pour l'école
- ❖ Des engins agricoles au chemin des toisons, accrochent les grillages et parfois les toits de maisons. Les propriétaires doivent prendre contact avec les conducteurs.

Prochain conseil municipal : Mardi 30/11/2021
Rappel vœux du maire : 7/01/2022 à 19h.

Le Maire, Christine Gaieler

